

...^e réunion, ... 2025

1 Droits Humains

1.1 Titre

Rapport abrégé de la 103^e réunion du Comité directeur pour les droits humains (CDDH), 24 – 27 novembre 2025

Pour examen par le GR-H lors de sa réunion du ... 2026.

Informations sur la réunion

Le Comité directeur pour les droits humains (CDDH) a tenu sa 103^e réunion à Strasbourg, du 24 au 27 novembre 2025, sous la présidence de Krista OINONEN (Finlande).

L'ordre du jour de la réunion figure en annexe.

Points pour décision du Comité des Ministres

Le CDDH a adopté les textes suivants et a décidé de les transmettre au Comité des Ministres pour information :

- Étude sur la nécessité et la faisabilité d'un instrument(s) additionnel(s) non contraignant(s) pour compléter les Lignes directrices du Comité des Ministres de 2011 sur l'élimination de l'impunité pour les violations graves des droits de l'homme ;
- Manuel sur les droits humains et l'intelligence artificielle.

Le CDDH a adopté le texte suivant et a décidé de le transmettre au Comité des Ministres pour examen :

- Commentaires du CDDH sur la Recommandation [2300 \(2025\)](#) de l'Assemblée parlementaire – L'intelligence artificielle et la migration.

Points pour information du Comité des Ministres

- Le CDDH a élu Tonje MEINICH (Norvège) en qualité de présidente et Nicola WENZEL (Allemagne) en qualité de vice-présidente ; réélu deux membres du Bureau (Tim KOLK (Estonie) et Elias KASTANAS (Grèce)), et élu deux membres du Bureau (Babette KOOPMAN (Pays-Bas) et Pawel WIERDAK (Pologne)).
- Le CDDH a constitué un nouveau Groupe de rédaction visant à préparer un rapport sur l'utilisation des nouvelles technologies par la Cour européenne des droits de l'homme et un rapport sur les nouvelles tendances en matière de contentieux devant la Cour européenne des droits de l'homme (CDDH-TE) ; désigné les 10 États membres suivants dont les frais de participation de leur expert au CDDH-TE seront couverts par le Conseil de l'Europe : Autriche, Belgique, France, Lituanie, République de Moldova, Pays-Bas, République slovaque, Espagne et Royaume-Uni, et élu Milène BLANCHARD (France), en qualité de présidente du CDDH-TE.
- Le CDDH a constitué un nouveau Groupe de rédaction visant à préparer une étude sur la protection du droit de vote et du droit de se porter candidat aux élections par la Convention européenne des droits de l'homme, en tenant compte du travail de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) (CDDH-VOTE) ; désigné les 10 États membres suivants dont les frais de participation de leur expert au CDDH-VOTE seront couverts par le Conseil de l'Europe : Autriche, Bosnie-Herzégovine, Tchéquie, Finlande, France, Grèce, Lettonie, Macédoine du Nord, Roumanie et Espagne et élu Krista OINONEN (Finlande) en qualité de présidente du CDDH-VOTE.

En ce qui concerne le système de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), le CDDH a :

- pris note des décisions prises par les Délégués des Ministres sur les rapports du CDDH évaluant les premiers effets des Protocoles n° 15 et 16 à la Convention européenne des droits de l'homme.
- reçu des informations du représentant de l'Union européenne (UE) et échangé des vues sur l'évolution de la situation concernant l'adhésion de l'UE à la Convention ; salue la récente transmission par la Commission européenne d'une demande à la Cour de Justice de l'Union européenne pour un avis sur la compatibilité du projet d'accord d'adhésion révisé avec les traités de l'Union européenne.

En ce qui concerne les autres points à son ordre du jour, le CDDH a notamment :

- tenu un Atelier sur « Les Institutions de l'Ombudsman et les Institutions nationales des droits humains : mise en œuvre des recommandations du Comité des Ministres et d'autres normes internationales » ;
- échangé des vues sur la future préparation d'un rapport sur l'examen de la mise en œuvre de les Recommandations du Comité des Ministres CM/Rec(2019)6 et CM/Rec(2021)1, en vue de l'examen et éventuelle adoption de ce rapport lors de sa prochaine réunion plénière ;
- échangé des vues avec Mathieu MORI, Secrétaire Général du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux ;
- échangé des vues avec le professeur Andreas KULICK, Maître de Conférence en droit public international et droit public, Université de Mayence et avec le Professeur Andras SAJO de l'Université d'Europe Centrale sur des questions relative à l'influence des entreprises sur les droits humains internationaux ;
- échangé des vues avec Gianluca ESPOSITO, Directeur Général des droits humains et État de droit, notamment sur les préparatifs d'une conférence informelle des Ministres de la Justice qui se tiendra le 10 décembre 2025 ;
- échangé des vues sur les résultats de la 5^e réunion du Groupe de rédaction sur l'élimination de l'impunité pour les violations graves des droits humains (CDDH-ELI); rappelé que le mandat de ce Groupe inclus d'éventuels travaux de suivi, sous réserve d'autres décisions du Comité des Ministres ;
- échangé des vues sur les résultats de la 5^e réunion du Groupe de rédaction sur les droits humains et l'intelligence artificielle (CDDH-IA) et décidé qu'avec l'adoption du Manuel du CDDH qui en a résulté, le CDDH-IA a rempli son mandat ;
- échangé des vues sur les résultats de la 3^e réunion du Groupe de rédaction sur la notion de pays tiers sûr (CDDH-PTS) et sur la préparation de sa 4^e réunion (17 – 19 mars 2026) ;
- échangé des vues sur les résultats de la 1^e réunion du Comité de rédaction sur les droits humains dans les politiques en matière de drogues (DH-PDA) et sur la préparation de sa 2^e réunion (17 – 18 décembre 2025) ;
- échangé des vues sur les résultats de la 10^e réunion du Groupe Accès à l'information (AIG) de la Convention de Tromsø sur l'accès aux documents publics (STCE 205, Convention de Tromsø), y compris l'Atelier organisé conjointement par l'AIG et le Comité T-PD de la Convention 108 sur la protection des données, et sur la 5^e réunion de la Consultation des Parties à la Convention de Tromsø ;
- convient d'une proposition de débat thématique sur le droit d'accès aux documents publics, qui se tiendra lors de la prochaine réunion plénière ;
- échangé des vues sur ses activités futures, notamment celles résultant de la révision de son mandat pour 2026 – 2027, y compris les travaux de suivi relatifs au rapport du CDDH sur la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2021)2 ;
- adopté une évaluation annuelle de ces activités ;
- examiné un projet de document contenant les critères à appliquer par ses instances subordonnées concernant les consultations publiques sur des textes en cours de préparation ; décide de revenir sur ce sujet lors d'une prochaine réunion ;
- pris note des informations fournies par ses rapporteur-es thématiques et de ses représentant-es au sein d'autres comités ;
- pris note de l'état des signatures et ratifications des traités du Conseil de l'Europe placés sous sa responsabilité ainsi que des récentes développements concernant des dérogations et réservations à la CEDH ;
- pris note des récentes publications des travaux du CDDH, dont une en polonais, et encourage ses membres à informer le Secrétariat des publications en langues nationales officielles des textes résultant des travaux du CDDH ;
- adopté son calendrier révisé des réunions pour le premier semestre 2026 et pris note du calendrier prévisionnel pour le second semestre 2026.

Ressources nécessaires

Le CDDH a noté que toutes les activités mentionnées ci-dessus ont été menées dans le cadre de l'enveloppe budgétaire allouée et que le CDDH-ELI et le CDDH-IA ont achevé leurs travaux dans les délais impartis.

Évaluation des activités menées à bien

Le CDDH a procédé à l'évaluation annuelle de ses activités, comme le prévoit son mandat pour 2024–2027.

Annexe I

Ordre du jour

POINT 1 : OUVERTURE DE LA RÉUNION, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDRE DES TRAVAUX

POINT 2 : RECOMMANDATIONS DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE ET DU CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX

POINT 3 : SYSTÈME DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

3.1 Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC)

3.1.1 L'utilisation de nouvelles technologies par la Cour européenne des droits de l'homme / nouvelles tendances en matière de litiges devant la Cour européenne des droits de l'homme

3.2 Groupe de négociation ad hoc du CDDH sur l'adhésion de l'UE à la CEDH (« Groupe 46+1 »)

POINT 4 : ÉLIMINATION DE L'IMPUNITÉ POUR LES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS HUMAINS

POINT 5 : INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

POINT 6 : NOTION DE PAYS TIERS SÛR

POINT 7 : DROITS HUMAINS DANS LES POLITIQUES EN MATIÈRE DE DROGUES

POINT 8 : INTERDICTION DU COMMERCE DE BIENS UTILISÉS POUR LA TORTURE ET LA PEINE DE MORT

POINT 9 : INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS HUMAINS & INSTITUTIONS DE L'OMBUDSMAN

POINT 10 : LA CEDH DANS L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

POINT 11 : DROITS HUMAINS ET ENTREPRISES

POINT 12 : ACTIVITÉS FUTURES

POINT 13 : CONSULTATIONS PUBLIQUES

POINT 14 : CHARTE SOCIALE EUROPÉENNE

POINT 15 : ÉVALUATION ANNUELLE DES ACTIVITÉS

POINT 16 : ACCÈS AUX DOCUMENTS PUBLICS

POINT 17 : PERSONNALITÉS INVITÉES

POINT 18 : RAPPORTEURS THÉMATIQUES ET REPRÉSENTANTS DANS D'AUTRES COMITÉS

POINT 19 : ÉGALITÉ DE GENRE

POINT 20 : ÉLECTIONS

POINT 21 : CONVENTIONS

POINT 22 : PUBLICATIONS

POINT 23 : CALENDRIER

POINT 24 : QUESTIONS DIVERSES

POINT 25 : ADOPTION DU RAPPORT ABRÉGÉ